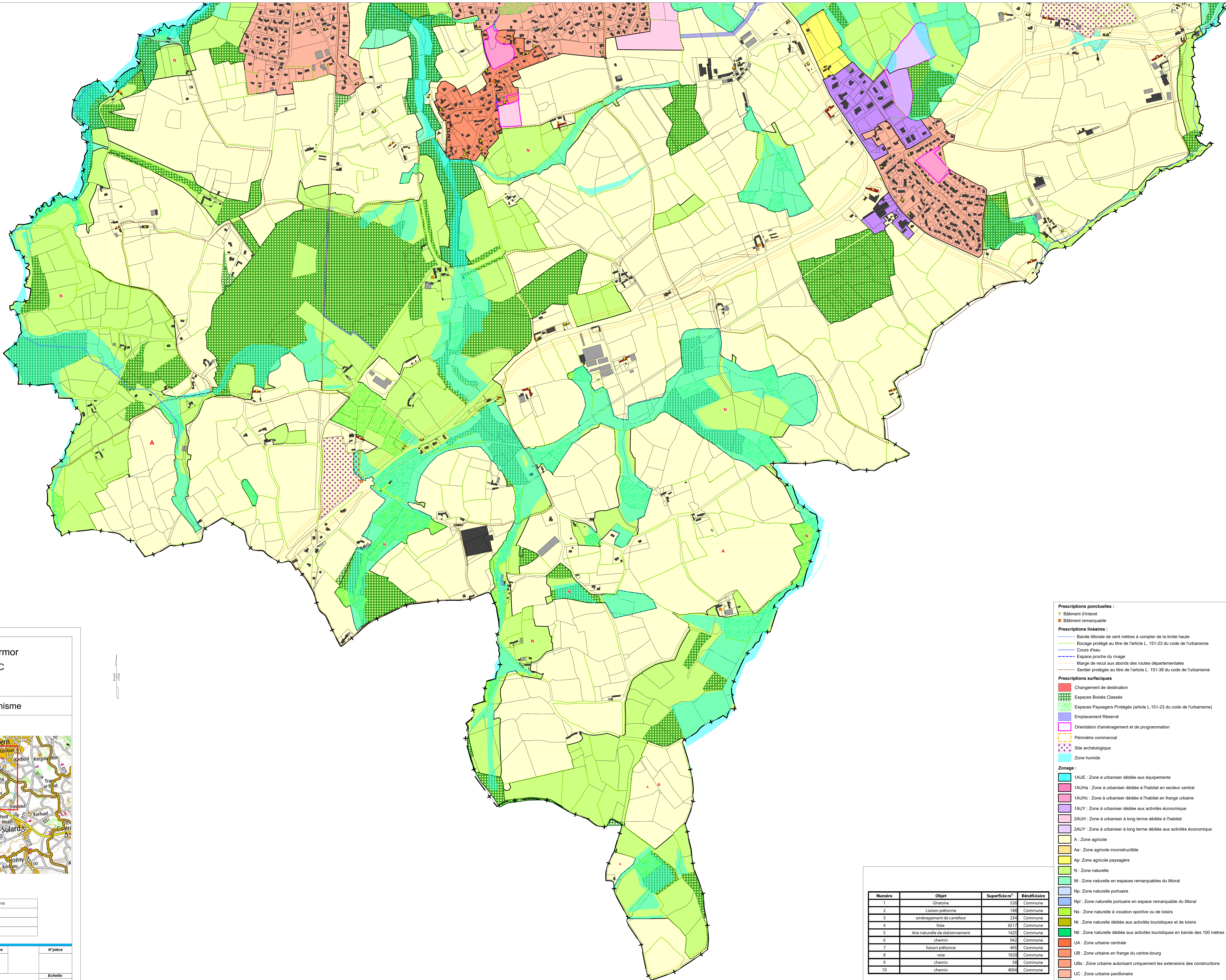
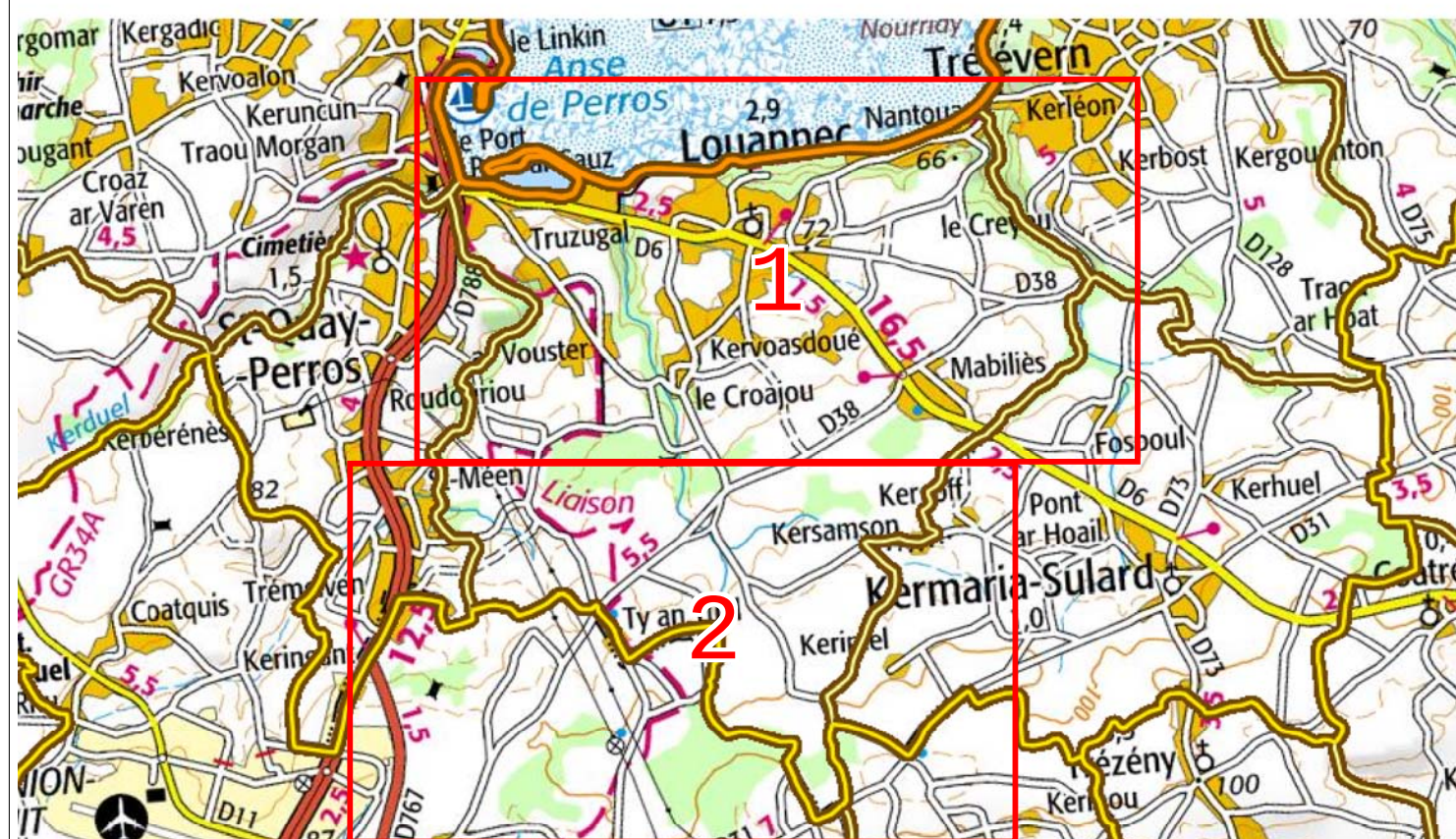


Département des Côtes-d'Armor
Commune de LOUANEC

Révision du Plan Local d'Urbanisme



AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
12 rue du Temple de Biscie
55136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tél. : 03 08 99 30 12
contact@quarta.fr

Projet de PLU arrêté le	12 septembre 2016
PLU approuvé le	22 mars 2016

WWW.QUARTA.FR

Plan Local d'Urbanisme

N° Planche
P2

N° pièce

Dossier n°:	Date :	Echelle:
65589U		1/5000

- Prescriptions ponctuelles :**
- ▼ Bâtiment d'intérêt
 - Bâtiment remarquable
- Prescriptions linéaires :**
- Bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute
 - Bocage protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau
 - Espace proche du rivage
 - Marge de recul aux abords des routes départementales
 - Sentier protégés au titre de l'article L. 151-38 du code de l'urbanisme
- Prescriptions surfaciques**
- Changeement de destination
 - Espaces Boisés Classés
 - Espaces Paysagers Protégés (article L. 151-23 du code de l'urbanisme)
 - Emplacement Réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Périmètre commercial
 - Site archéologique
 - Zone humide

- Zonage :**
- 1AUJ : Zone à urbaniser dédiée aux équipements
 - 1AUHa : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en secteur central
 - 1AUHc : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en frange urbaine
 - 1AUJ : Zone à urbaniser dédiée aux activités économique
 - 2AUH : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
 - 2AUJ : Zone à urbaniser à long terme dédiée aux activités économique
 - A : Zone agricole
 - Aa : Zone agricole inconstructible
 - Ap : Zone agricole paysagère
 - N : Zone naturelle
 - Nl : Zone naturelle en espaces remarquables du littoral
 - Np : Zone naturelle portuaire
 - Npl : Zone naturelle portuaire en espace remarquable du littoral
 - Ns : Zone naturelle à vocation sportive ou de loisirs
 - NL : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques et de loisirs
 - NLI : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques en bande des 100 mètres
 - UA : Zone urbaine centrale
 - UB : Zone urbaine en frange du centre-bourg
 - UBs : Zone urbaine autorisant uniquement les extensions des constructions
 - UC : Zone urbaine pavillonnaire
 - UCI : Zone urbaine pavillonnaire en Espaces Proches du Rivage
 - LIV : Zone urbaine dédiée aux activités économique

Numéro	Objet	Superficie m²	Bénéficiaire
1	Giratoire	526	Commune
2	Liaison piétonne	188	Commune
3	aménagement de carrefour	234	Commune
4	Voie	6517	Commune
5	Aire naturelle de stationnement	1425	Commune
6	chemin	942	Commune
7	liaison piétonne	465	Commune
8	voie	1026	Commune
9	chemin	38	Commune
10	chemin	4064	Commune